Vol. XIX. Saint-Boniface, Manitoba, 8 Janvier 1890 No. 13.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ere insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.



REPRODUCTIONS.

L'HORLOGE.

I.

L'ombre tiède du soir était lente à venir
Et, nerveux, je disais : O jour, vas-tu finir ?
Pendule, que fais-tu ? Que ton aiguille noire
Se traîne lentement sur ton cadran d'ivoire !
Précipite tes pas et ramène la nuit,
La nuit qu'aime le rêve et que sommeil suit.
Mais elle, doucement, loquace et familière,
Me dit : j'ai poursuivi ma course journalière
D'un pas toujours le même et par d'égaux instants
Marqué comme toujours le cours fatal du Temps.
Ne te plains pas de moi, car fidèle à ma tâche,
Suivant l'élan donné, j'ai marché sans relâche
Et s'ils t'ont paru lents les coups que je sonnais,
Toi seul es le coupable, ami, car tu flânais !

II.

Horloge, que fais-tu, comme un coursier numide
Pourquoi courir si vite ? Allons, sois moins rapide.
Ne marque plus ainsi par sauts précipités
Les douze coups que l'homme en pleurant t'a comptés
Mais elle, doucement, loquace et familière,
Me dit : J'ai poursuivi ma course journalière
Et de même qu'hier j'ai par d'égaux instants
Marqué, sans me presser, le cours fatal du Temps.
Ne te plains pas de moi, car tu serais injuste.
Souviens-toi que courbé sur ton travail auguste
Et sans souci du temps qui lentement fuyait
Le cœur battait plus vite et l'esprit travaillait !

ADOLPHE POISSON.

LETTRE DE L'OUEST

Saint-Albert, 21 Décembre 1889.

Monsieur le Directeur,

Je dois encore prendre la plume et compter sur votre indulgence Nos vaillants sont trop occupés pour écrire eux-mêmes et m'en laissent le soin. A toutes leurs courses, à tous leurs travaux habituels, il faut ajouter toute sorte de tracasseries, de difficultés et d'attaques incessantes que le nouvel ennemi de leurs œuvres et du pays ne cesse de leur susciter dans tous les coins et recoins de ce vaste territoire. Parmi nos adversaires, beaucoup se font illusion, mais du moins sont-ils honnêtes et de bonne foi, tandis que quelques uns d'une audace éffrontée ne reculent devant rien? Le fameux mot de Voltaire : mentons toujours, il en restera quelque chose, leur paraît mieux connu que les beautés et les avantages de la langue française et d'une éducation vraîment chrétienne. Ils ne sont qu'une poignée ; mais c'est une hydre à cent têtes, vous lui en coupez une, elle en montre une autre ; c'est elle surtout qui donne de l'occupation aux bergers vigilants qui veulent sauver leurs troupeaux de ses morsures empoisonnées.

Vous pouvez annoncer à ces gens là que les dangers du passé n'ont effrayé ni les voyageurs canadiens-français qui les premiers ont planté dans le Nord Ouest le premier drapeau d'une nation civilisée, ni les missionnaires catholiques qui ont vu maints de leurs compagnons tomber à leurs côtés victimes de toute sorte d'accidents inhérents à un pays tout sauvage, quelques uns même ont été les victimes du couteau et de la dent de l'antropophage et des balles des guerriers Peaux-rouges ; s'ils ont affronté ces anciens dangers du temps passé, ils ne reculeront pas devant les ennuis et les fatigues du présent, ils savent que le Nord-Ouest sera avec le Manitoba un des beaux fleurons de la puissance canadienne. Dans ces vastes territoires, il y a place pour tout le monde. C'est si bien compris qu'un nombre respectable de protestants parlant l'anglais se sont unis aux catholiques et aux canadiens-français pour signer, tant à Edmonton qu'à Saint-Albert, des pétitions adressées au gouverneur-général à l'effet de prier Son Excellence de ne pas changer, comme l'a demandé la législature des territoires du Nord-Ouest, la législation qui règle actuellement les questions si importantes de la langue française et de l'instruction dans cette partie du pays. Un docteur de l'église anglicane qui, avec sa grande science et sa longue expérience comprend les vrais intérêts du pays, a donné le bon exemple et signé la pétition d'Edmonton. J'ai tout lieu de croire qu'on verra, dans tout le Nord-Ouest, ce que nous avons eu la satisfaction de voir ici. Que vos lecteurs aient la bonté de se rappeler que dans un pays si vaste avec des communications encore rares et difficiles, avec une population si clair semée, une grande moitié des gens ne peuvent que trop tard se mettre au courant de ce qui se trouve contre leurs plus chers intérêts, ne peuvent protester contre les menées de leurs adversaires. Même dans notre district de Saint-Albert, bien de nos gens sont absents ; qui au Sud, qui au Nord, qui à l'Est, qui à l'Ouest ; dans cette saison de l'année, il a été impossible d'arriver jusqu'à eux à temps pour avoir leur signature ; mais leurs sentiments sont connus.

Outre ces pétitions qui ne respirent que le bien général du pays, et qui sont signées indistinctement par tout ceux qui le comprennent comme nous, les districts d'écoles catholiques tiennent des assemblées publiques et passent des résolutions en faveur de la langue française et de l'éducation telle que les catholiques la veulent pour eux-mêmes Je vous envoie une copie de quelques-unes de ces résolutions. D'après mes renseignements, tout porte à croire que ce qui se passe dans notre voisinage, dans les districts scolaires de Saint-Albert, d'Edmonton, de Saint-Léon, de Fort-Saskatchewan, de Bellerose, de Cunningham, va avoir lieu dans tous ceux du Nord-Ouest. Je dois dire que les protestants, qui ne tiennent pas à la langue française, tiennent comme nous au principe qui régit actuellement l'éducation dans le Nord-Ouest ; Il ne sera peut-être pas inutile de vous dire que quelques fanatiques de notre voisinage ont cherché querelle à leurs coréligionaires de race britannique, parceque ceux-ci s'étaient montrés sympatiques à leurs compatiotes d'origine française et équitables envers les catholiques ; quoique ces fanatiques outrés et à courte vue ne soient pas encore nombreux, ils font assez de tapage pour faire regretter que nos législateurs de Régina aient jeté dans le pays cette pomme de discorde. Du reste, je dirai volontiers à ces tapageurs : tu te fâches, donc tu as tort.

Un petit souvenir en terminant. Il y a bientôt 30 ans, j'entendais, sur la côte du Pacifique, un gouverneur et des Anglais de la vieille Angleterre, exprimer le désir de voir arriver dans la Colombie Britannique, alors simple colonie, une immigration de race française ; à leurs yeux, c'eût été pour le pays une bonne acquisition. J'avais déjà entendu les compagnons du capitaine Palisser et peu après j'entendais M. Wadington et ses amis de Victoria exprimer l'espérance de voir la Colombie Britannique reliée au Canada par un C. P. R. Ces messieurs n'hésitaient pas à s'adresser aux missionnaires français et catholiques pour avoir des renseignements sur le pays encore si peu connu. Dans ce temps-là, un C. P. R. était un rêve ; nous en voyons pourtant la réalisation. Tous ces Anglais paraissaient comprendre qu'il était de l'intérêt de l'empire britannique de voir l'émigration canadienne-française prendre le chemin des vastes territoires de Sa Majesté dans l'Ouest, plutôt que celui des Etats-Unis. Après cela ne soyez point surpris si je trouve un peu étrange qu'à l'est des Montagnes Rocheuses, on cherche si peu à encouragor l'émigration des Canadiens-français vers le Manitoba et le Nord-Ouest. Notre air pur, nos riches et vastes terrains leur vaudrait pourtant mieux que l'atmosphère méphitique des manufactures du *yankeedom* ; le commerce des provinces de l'est y gagnerait autant que la colonisation du Nord-Ouest. Mais ce ne sont pas là de mes affaire proprement dites, et je crois d'abuser de votre patience. Sur ce, je suis avec une parfaite considération, Monsieur le directeur,

Votre tout dévoué serviteur,

L. FOUQUET; O. M. I.

LA RESPIRATION.

Tout être animé a besoin d'air pour subsister. Les animaux vivant dans l'eau respirent comme ceux dont l'existence se passe à la surface du globe ; seulement leurs organes respiratoires sont conformés de façon à pouvoir s'approprier l'air que renferment les eaux dont ils sont environnés.

Quoique l'air soit à peine visible, ce n'est pas un corps simple ; il se compose de deux gaz : l'oxygène et l'azote combinés dans la proportion de vingt et un centièmes d'oxygène et soixante-dix-neuf centièmes d'azote, Le premier est seul réellement utile à la régénération du sang. Quant au second, il sert de modérateur ; sans lui, nos organes seraient rapidement usés et notre vie considérablement abrégée.

L'air que nous rejetons par la respiration ne contient plus d'oxygène ; celui-ci est remplacé par l'acide carbonique, gaz qui produit l'asphyxie, quand, à l'intérieur d'une grotte, d'un puits ou d'une mine, il est accumulé en trop grande abondance. Toute vie animale s'éteindrait bientôt sur notre pauvre planète si l'oxygène qu'absorbent en si grande quantité les animaux, n'était pas reconstitué. C'est aux végétaux qu'a été dévolue cette fonction. Il absorbent par leur feuillage l'acide carbonique nécessaire à leur accroissement restituent à l'atmosphère l'oxygène que le règne animal lui reprendra aussitôt.

Cette circulation incessante et ininterrompue nous explique pourquoi l'air de la campagne est plus sain que celui de la ville.

Les poumons sont les organes essentiels de la respiration ; suspendus dans le thorax, ils communiquent avec la bouche par la trachée-artère, canal placé à la partie antérieur du con.

Le Manitoba.

Mercredi, 8 Janvier 1890.

LA QUESTION DES ECOLES.

La dernière lettre de Mgr. Taché, notre vénérable Archevêque, sur la question des écoles séparées a dû nécessairement produire une profonde impression par tout le pays, car la grande majorité de notre population ignorait, sans aucun doute, l'existence des documents précieux et médits pour la plupart dont Sa Grandeur se sert pour établir d'une manière irréfutable les droits et privilèges pour lesquels nous luttons. A ceux qui se contentent d'argumenter sur quelques clauses de l'Acte de Manitoba et en tirent des conclusions qui sont fatales à notre cause, nous recommandons l'étude approfondie de ce dernier travail de Mgr Taché. Il prouve à l'évidence que les droits reclamés par les catholiques de Manitoba ne sont pas seulement le résultat d'un acte passé en parlement, mais sont aussi partie d'un arrangement ou traité conclu entre la Puissance du Canada et les habitants de la Rivière-Rouge, avant l'admission de notre province dans la confédération, et ce, à la demande expresse et sous la direction immédiate des autorités impériales, si bien que l'acte de Manitoba n'est pas autre chose que l'expression légale de droits et privilèges obtenus avant sa passation.

Aussi, ceux qui veulent ouvrir les yeux à la lumière et ne point rester les esclaves de parti pris reconnaissent la légitimité de nos prétentions et sont prêts à conclure en hommes raisonnables que puisque nos droits à l'usage de notre langue et de nos écoles séparées ont été reconnus par des lois fédérales et impériales, les autorités provinciales ont bien mauvaise grâce d'essayer de nous en priver.

Heureusement que nos gouvernants qui se sont lancés tête baissée dans cette agitation anti-française et anti-catholique ont un peu repris leurs sens sous l'effet de la clameur populaire qui devient de plus en plus forte. Ils vont tout probablement avoir le courage de faiblir devant la vilaine tâche qu'ils se sont imposée. Inutile de dire que ce sera à contre-cœur.

Nous avons lu avec plaisir les commentaires que la lettre de Mgr. inspire au *Free Press* de Winnipeg. Les conclusions qu'il en tire sont les mêmes que celles de Sa Grandeur, et voici quel appel il fait à la majorité, en terminant :

"La majorité est maintenant anglaise et protestante. Parceque nous sommes en majorité l'on nous propose de violer l'un des plus chers privilèges qui sont assurés à la minorité par traité avec la Puissance. Est-ce dans l'esprit anglais? Est-ce honorable? Est-ce chrétien? Mettons nous à la place de la minorité. Supposons pour un instant que c'eût été notre pays à nous que la Puissance désirât absorber, et que nous en fussions venus à des conditions d'admission. Supposons que le pays fût envahi par la suite par des catholiques canadiens-français ou des métis-français, et que devenant la majorité ils proposeraient de nous priver de droits et privilèges garantis par traité. Comment aimerions-nous cela? Ils ne pourraient point le faire parceque ces droits et privilèges sont donnés et assurés par un pouvoir plus fort que le leur; mais que penserions-nous de la tentative? Nous trouverions cela atroce et nous opposerions toute la résistance possible. Si la chose est atroce quand il s'agit d'eux, elle doit l'être pareillement quand il s'agit de nous. Quoiqu'il advienne, agissons donc honorablement. Respectons les droits des autres. Soyons Anglais, et soyons assez chrétiens pour ne pas faire aux autres ce que l'on ne voudrait pas qu'on nous fît à nous-mêmes."

Nous laissons ces lignes à la méditation de M. Martin et de ses adeptes.

Nouvelles Politiques

—La législature provinciale du Nouveau-Brunswick est dissoute.

La nomination des candidats aura lieu le 13 janvier, et la votation le 20

M. George F. Gregory, ancien associé comme avocat du premier ministre Blair, se portera candidat contre lui dans le comté d'York.

La lutte électorale promet d'être des plus acharnées.

—Le parlement anglais doit ouvrir la discussion, touchant la construction du pont sur la Manche, dans le courant du mois de janvier Les personnages les plus influents du Royaume-Unis ont tenu à honneur de faire partie du conseil de direction.

—La législature de Manitoba doit commencer sa session jeudi le 30 janvier courant; la proclamation en est publiée dans la dernière gazette officielle.

—A Québec la session est commencée mardi dernier. Il est question d'une mesure pour changer les comtés et on dit que cette nouvelle loi donnera six deputés à Montréal.

—C'est jeudi prochain que s'ouvre la session à Ottawa.

—L'hon. M. Winram orateur de l'assemblée législative de cette province est en route pour revenir d'Angleterre.

—Le Major Boulton, notre nouveau sénateur, vient d'écrire une lettre au *Free Press* pour condamner la politique du gouvernement Greenway-Martin sur la question des écoles séparées.

—On dit qu'au nombre des projets de loi que notre gouvernement local se propose d'introduire à la prochaine session, il y en aura un pour changer les limites de nos municipalités.

—Malgré qu'on ait dit que l'élection de Kildonan devait avoir lieu de suite, les brefs ne sont pas encore lancés. Le gouvernement, parait-il, attend un candidat qui lui soit favorable et il ne s'en présente pas.

—M. O'Malley, député de Lorne, écrit au *Free Press* pour déclarer qu'il est opposé à l'abolition des écoles séparées.

—Les commissaires protestants de Norquay ont passé des résolutions contre l'abolition des écoles séparées et déclarent que dans l'intérêt des protestants comme dans celui des catholiques la loi actuelle ne doit pas être abrogée.

—Le *Sun*, de Winnipeg, a commencé à combattre le gouvernement Greenway-Martin et le *Free Press* continue sa guerre à outrance contre ce ministère qu'il accuse de corruption, etc.

—On dit que plusieurs députés, qui jusqu'ici ont appuyé l'administration locale, vont se ranger dans l'opposition.

Nouvelles Religieuses.

—Monseigneur Taché est souffrant depuis le premier de l'an.

—Lundi dernier, fête de l'Epiphanie, le sermon a été donné par le R P. Drummond, S. J., à la Cathédrale

—Nous regrettons d'apprendre que le Rév. M. Samoisette, curé de Sainte-Agathe est sérieusement malade.

—La Rév. Mère Hamel, provinciale des Sœurs de la Charité et la Rév. Sœur Royal, directrice du Pensionnat de Saint-Boniface, sont malades. Il en est de même de plusieurs autres bonnes sœurs de cette communauté.

—Samedi, le 25 courant, M. l'abbé Alphonse C. LaRivière sera promu au diaconat, à Montréal. Son père sera présent à cette cérémonie.

—M. le curé Ritchot, de Saint-Norbert, était au palais archiépiscopal de Saint-Boniface, hier.

—Demain, à la chapelle de l'hôpital-général de cette ville, sera chanté un service pour le repos des âmes de M. le Docteur Fafard et de M. l'avocat Daniel Carey, respectivement médecin et avocat de cette institution.

CHEZ SON HONNEUR LE MAIRE

Les membres de l'ancien et du nouveau conseil et les employés de la ville se rendaient mardi soir chez M. Marion pour le féliciter de sa réélection à la mairie.

M. J. B. Joyal remit à son honneur une très-belle canne à pommeau d'or, avec inscription appropriée, et M. le greffier Soucy lut l'adresse suivante :

A Monsieur Roger Marion, M.P.P., Maire de la Ville de Saint-Boniface.

Cher Monsieur:—

Au commencement d'une nouvelle année municipale, nous sommes heureux de venir vous complimenter sur votre réélection au poste éminent de premier dignitaire de notre ville.

Maire pour la troisième fois et député à l'Assemblée Législative du comté français le plus important de la province, cela prouve suffisamment que vos concitoyens reconnaissent les hautes qualités qui vous distinguent et que vous avez toute leur confiance L'ingratitude envers les hommes publics a cours assez souvent partout qu'il semble que ce doive être un véritable bonheur pour eux de voir que parfois leurs efforts pour le bien commun sont reconnus et les services rendus justement appréciés.

Dans les temps difficiles que nous traversons, nous avons la certitude de toujours vous trouver prêt à tout faire pour sauvegarder les plus chers intérêts de la nationalité.

Veuillez accepter ce petit cadeau; c'est peu, mais il vient d'amis sur le dévoûment et l'appui desquels vous pouvez toujours compter. Nous vous prions de croire aux vœux sincères que nous formons pour votre bonheur et celui de toute votre famille.

VOS AMIS.

Saint-Boniface, 7 janvier 1890.

M. Marion fut heureux dans sa réponse. Ils s'exprima à peu près en ces termes :

La démonstration que vous me faites ce soir, me flatte autant qu'elle m'honore; elle me flatte d'autant plus, Messieurs, qu'elle me fait comprendre que j'ai l'appui de la population, et l'estime du comté et de la ville que j'ai l'honneur de représenter.

Messieurs, je vous remercie, et permettez moi de vous dire que toujours, comme maire de la ville, je travaillerai à l'avancement de ses intérêts. Cette idée sera mon seul guide. Comme député les luttes que nous allons avoir à subir à la prochaine session seront sérieuses; je puis vous promettre, Messieurs, que je ne faillirai pas à la tâche. Je n'ai pas besoin de vous dire quelle sera mon attitude : je n'ai jamais appuyé le gouvernement actuel, et sa politique anti-catholique d'aujourd'hui, ses injustices envers la population française ne sont pas des raisons propres à me faire passer sous son drapeau. Encore une fois, Messieurs, merci. Je suis heureux de pouvoir compter sur vous, comme vous êtes en droit de compter sur moi. Merci.

Madame Marion fit avec entrain les honneurs de la maison. L'on passa quelques heures des plus agréables à boire des santés, faire force discours, chanter maintes chansons et il était dejà tard quand les accords du piano cessèrent de se faire entendre.

UNE NOUVELLE INDUSTRIE A PORTAGE-DU-RAT

Un nouvel élan vient d'être donné à l'industrie minière dans cette région. Il s'agit de la construction d'une grande usine avec appareils pour la pulvérisation du quartz et l'extraction de l'or. Une compagnie vient d'être formée à cet effet sous les auspices de capitalistes américains : elle s'appelle "*The Canadian Milling and Mining Company.*" Le Capital de la dite Cie est de $200,000. Les patrons américains avaient exigé comme garantie de notre bonne foi un *bonus* de $10,000 de la part de la ville, et l'achat d'actions de la compagnie pour un montant de $5 000. Le *bonus* a été voté d'emblée et la vente des actions s'est montée à $6,000 sur le champ. Les parts sont de $10.00 chacune, et peuvent s'acquérir à 50 o/o pour un nombre limité. Les machineries sont maintenant en route de Chicago. On dit que c'est le premier appareil de ce genre introduit au Canada. La construction du moulin doit commencer sans délai. Pour le présent ce moulin pourra broyer 60 tonnes de quartz par jour Voilà donc le développement de nos mines assuré et une nouvelle ère de prospérité ouverte pour notre petite ville. Il est à espérer que ceux de nos compatriotes qui s'entendent dans ce genre d'industrie se presseront de visiter la région des mines dans le but de faire de nouvelles découvertes. On a commencé à s'organiser de suite ici pour faire des explorations. Ajoutons que ce n'est pas une œuvre simplement locale—le minerai de l'est et de l'ouest devra être apporté ici pour être broyé.

Le commerce de bois se développe de plus en plus. Un nouveau moulin à scie a été construit l'été dernier; les propriétaires sont MM. Hall, Ross et Brown. La coupe de bois dans les forêts sera plus considérable que jamais cet hiver.

Le magnifique moulin à farine construit par la Cie. du Pacifique Canadien fonctionne à merveille. Sa capacité est de 900 quarts de farine par jour. Les pouvoirs d'eau ne sont pas encore tous utilisés et nous saluerons encore d'autres industries avant longtemps. Inutile de dire qu'il ne faut pas juger de notre localité par le nom qui la désigne. Si le nom n'est pas poétique l'endroit est cependant un des plus pittoresques sur le parcours du Pacifique Canadien.—*Communiqué.*

NECROLOGIES.

C'est avec le plus grand regret que nous devons enrégistrer aujourd'hui le décès de M. le Docteur Théogène Fafard, le plus ancien médecin de cette ville, qui succombait vendredi, le 3 janvier courant, à une attaque d'apoplexie foudroyante.

M le Docteur Fafard, gradué de l'école Victoria, de Montréal, vint s'établir en cette province il y a une dizaine d'années. Il était professeur au collège médical de Manitoba et médecin de l'Hôpital de cette ville

Au moment de la mort du docteur, Madame Fafard et sa petite fille, leur unique enfant, étaient en promenade en province de Québec; mais elles sont revenues à temps pour l'enterrement.

Les funérailles ont eu lieu mercredi de cette semaine. Le corbillard était suivi par la faculté médicale et une foule considérable de citoyens.

Les porteurs étaient MM. L. J. A. Lévêque, F. E. Verge, Horace F. Despars, Joseph Lecomte, Félix Chénier et P. A. D'Auteuil.

M. Daniel Carey, avocat, de Winnipeg, a aussi succombé samedi soir à la maladie dont il souffrait depuis longtemps Le défunt était avantageusement connu de la population française de Manitoba. Il venait de Québec et était dans le pays depuis 1872. M. Carey fut protonotaire de la cour du banc de la Reine, à Winnipeg, de 1873 à 1878. A sa mort il était secrétaire-trésorier, de la commission des écoles catholiques de Winnipeg.

Les funérailles ont eu lieu hier à la cathédrale.

PERSONNEL

Mesdames Germain et Fafard sont revenues de la province de Québec.

Les Hon. MM Girard et LaRivière partent à la fin de cette semaine pour Ottawa.

M. Lafon, de Fannystelle, et M' Durnerin, de Saint-Pierre, sont en cette ville.

M. le Docteur Demers, de Sainte Anne, est toujours souffrant à l'hôpital.

M. Julien Romieux doit partir la semaine prochaine pour aller visiter les Etats-Unis et les provinces de l'Est, en tournée d'affaires.

PROTESTATIONS

TYNDAL.

A une assemblée publique des résidents de cette localité, convoquée dans le but de protester contre l'abolition des écoles séparées et de la langue française en cette province, le premier décembre 1889, M. Toussaint Chagnon a été élu président et M. J. Allard nommé secrétaire.

Les résolutions adoptées à l'assemblée de Saint-Boniface, le 28 octobre dernier, ont été soumises et adoptées unanimement dans l'ordre suivant :

EDUCATION.

Première résolution.

Proposée par M. Joseph Dufresne, appuyé par M. John Sinnott.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Joseph Tétrault, appuyé par M. C. Vandal.

Troisième résolution.

Proposée par M. J. B. Morrissette, appuyé par M. Antoine Dufresne.

LANGUE FRANÇAISE.

Première résolution.

Proposée par M. M. J. Russell, appuyé par M. W. Hill.

Deuxième résolution.

Proposée par M. M. Hohan, appuyé par M. Thos. Sinclair.

Troisième résolution.

Proposée par M. Bernard Cloutier, appuyé par M. Léandre Dufresne.

Et l'assemblée s'ajourne.

TOUSSAINT CHAGNON, Président

J. ALLARD, Secrétaire

LETELLIER.

Une assemblée publique des contribuables de Letellier a été tenue le 25 décembre 1889, pour protester contre l'abolition des écoles séparées et de l'usage de la langue française en cette province.

M. Eugène Cartier a été élu président et M. J. B. Graveline secrétaire de l'assemblée.

Les résolutions adoptées à l'assemblée de Saint-Boniface du 28 octobre dernier sont proposées dans l'ordre suivant :

EDUCATION.

Première résolution.

Proposée par M. Pierre Gauthier appuyé par M. Joseph Boudreau.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Jacques Parent, appuyé par M. Hormisdas Tremblay.

Troisième résolution.

Proposée par M. John Boiteau, appuyé par M. François Parent.

LANGUE FRANÇAISE.

Première résolution.

Proposée par M. Georges Belleavance, appuyé par M. Jacques Parent.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Jean Boiteau, appuyé par M. Didier Parent.

Troisième résolution.

Proposée par M. D. Parent, appuyé par M. J. Boiteau.

Toutes ces propositions sont adoptées à l'unanimité et l'assemblée s'ajourne.

EUGÈNE CARTIER, Président

J. B. GRAVELINE, Secrétaire.

ARRONDISSEMENT SCOLAIRE DE TACHÉ.

Une assemblée publique des contribuables de cet arrondissement scolaire a été tenue le 26 novembre 1889.

Etaient présents, entre autres : MM. L. D. Bissonnette, Joseph Plouffe, Dieudonné Bérard, Napoléon Larose, Alfred Fréchette, Alcide Lécuyer, Louis Fréchette, Alexis Laforme, E. Fréchette, Michel Verrier, Narcisse Savoie, Joseph Déry, Alex. Ayotte, Pierre Ayotte, David Loiselle, Achille Perron, Antoine Bissonnette. etc.

M. Louis Laforme, a été élu président et M. Rémi Savoie nommé secrétaire.

L'assemblée avait été convoquée dans le but de protester contre l'abolition des écoles séparées et de l'usage officiel de la langue française en cette province.

Les résolutions adoptées à l'assemblée de Saint-Boniface, tenue le 28 octobre dernier, ont été soumises et adoptées unanimement dans l'ordre suivant :

EDUCATION.

Première résolution.

Proposée par M. Dominique Benoit, appuyé par M. Antoine Fréchette.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Ambroise Sarazin, fils, appuyé par M. Louis Ayotte.

Troisième résolution.

Proposée par M. André Dionne, appuyé par M. Jean-Baptiste Dandeneau.

LANGUE FRANÇAISE.

Première résolution.

Proposée par M. Antoine Duval, appuyé par M. Chrysostôme Bérard.

Deuxième résolution.

Proposée par M Alfred Lapointe, appuyé par MM. Lucien Tremblay et F. X. Marion.

Troisième résolution.

Proposée par M. Arthur Champagne, appuyé par M. Ambroise Sarazin, fils.

LOUIS LAFORME, Président.

RÉMI SAVOIE, Secrétaire.

NAISSANCES

MILORD.—En cette ville, le 1er janvier, Madame Onésime Milord, une fille.

MÉNARD.—En cette ville, le 1er janvier, Madame Joseph Ménard, une fille.

RICHARD.—En cette ville, Madame Philéas Richard, un fils.

MARIAGE

JOYAL-WHITE.—A l'église Sainte-Marie de Winnipeg, le 7 janvier courant, M. Adélard Joyal, fils de M. David Joyal de Saint-Boniface, conduisait à l'autel Melle Rose-Anna White, fille adoptive de M. Moïse Dufresne, de Winnipeg.

DECES

SCHMIDT.—En cette ville, le 1er courant, à l'âge de 37 ans, Rose Schmidt. Les funérailles ont eu lieu vendredi dernier.

LAVALLÉE.—En cette ville, le 9 courant, chez son gendre M. Joseph Pelissier, Dame Catherine Lavallée, à l'âge de 74 ans.

Les funérailles auront lieu samedi matin à la cathédrale.

Prière d'assister sans autre invitation.

Les journaux français de la Nouvelle-Angleterre sont priés de reproduire.

A L'ENCLOS

Dans la paroisse de Saint-François-Xavier, quartier No. 4, de la municipalite de Saint-François-Xavier, une vache brune âgée de huit ans, l'oreille droite fendue en deux et l'oreille gauche fendue en trois.

Le propriétaire est prié de réclamer et payer les frais, sinon l'animal sera vendu conformement aux règlements municipaux

TÉLESPHORE GAGNON, Gardien d'enclos.

3i. 8. 1. 90.

AVIS.

Avis est par les présentes donné que demande sera faite à la Législature Provinciale, à sa prochaine session, d'un acte incorporant la congrégation juive "Shaareyzedek of Winnipeg", lui donnant pouvoir d'acquérir et posséder des propriétés pour fins religieuses et de bienveillance.

Daté à Winnipeg, ce 7ème jour de janvier 1890.

ANDREWS & ANDREWS, Sollicitaurs des requérants.

4i. 8. 1. 90.

AVIS.

Avis est par les présentes donné qu'il sera fait, à la prochaine session du parlement du Canada, demande d'un acte pour étendre les pouvoirs de la compagnie dite : *The Manitoba and Railway Canal Company*, et pour permettre à la dite compagnie de construire une ligne de chemin de fer partant d'un point de la ligne du chemin de fer actuellement projeté et se dirigeant de là au Nord-Ouest, entre le Lac Dauphin et la Montagne des Canards et passant par le lac du Cygne jusqu'à la rivière Saskatchewan.

Daté à Ottawa, le 6 décembre 1889.

GEMMILL & MAY, Solliciteurs des requérants.

9i.18.12.89

AVIS.

Avis est par les présentes donné que la compagnie de chemin de fer *Brandon and South Western*, incorporée par un acte de la législature de Manitoba demandera au parlement du Canada, à sa prochaine session, la passation d'un acte d'incorporation avec pouvoir d'acquérir l'actif, les franchises et immunités de la compagnie dite : *The Manitoba Coal Company (Limited)*, peut émettre des obligations sur les terres octroyées et pour exempter ses terrains de taxes, et autres pouvoirs.

Daté à Winnipeg, le 6 décembre, 1889.

CAMPBELL & CRAWFORD, Solliciteurs de la requérante

9i.18.12.89.

A L'ENCLOS

De la municipalité de Saint-Boniface, une vache rouge, front et ventre blancs, bouts des cornes sciés et âgée de 4 à 5 ans.

MOISE RACETTE, Gardien d'enclos.

23 Décembre, 1889.

IN POUND

Of the Municipality of Saint-Boniface, one red cow, forehead and belley white, horns cut off and between 4 and 5 years old.

MOISE RACETTE, Pound Keeper.

3ins.24.12.89.

A L'ENCLOS

De la Baie Saint Paul.

Une vache grise ayant du blanc et du rouge au cou, deux cornes fines et droites, âgée de 6 à 7 ans, portant une cloche, la lettre A sur la corne droitre, ainsi qu'une autre lettre effacée.

Au cas où la vache ne serait pas réclamée, elle sera vendue le 18 février 1890.

24 décembre 1889.

NARCISSE MARCOUX. Gardien d'Enclos.

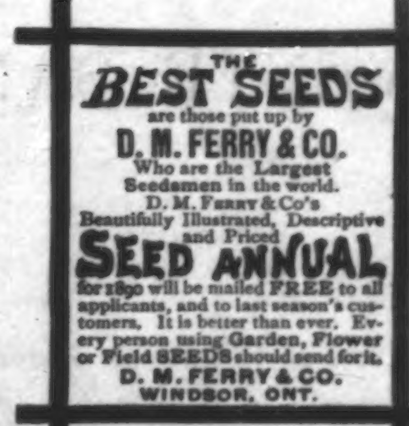
AVIS.

Avis est donné par le présent que demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, par la Compagnie de chemin de fer Manitoba et Sud-Est, afin de modifier l'acte constitutif de la dite compagnie en lui conférant le pouvoir de construire une ligne de chemin de fer partant de quelque point sur sa ligne-mère et allant jusqu'à quelque point sur le lac des Bois ou les eaux adjacentes, et d'acquérir des lots de grève et construire et exploiter des hâvres, jetées, môles et quais au ou près du terminus de la dite ligne au dit lac, d'acquérir et exploiter des navires à vapeur et autres sur le dit lac et les eaux adjacentes, et autres pouvoirs s'y rattachant.

Daté à Winnipeg 12 décembre 1889.

MUNSON ET ALLAN, Solliciteurs des requérants.

9i. 18. 12. 89.



Chronique Locale.

—Le temps d'avoir des billets à prix réduits pour l est expire aujourd'hui.

—La réouverture des classes au collége et au pensionnat a eu lieu mardi.

—Le cheval de M. J. B. Joyal a été gagné par M. Napoléon Bétournay.

—La grippe continue à faire de nombreuses victimes tant à Winnipeg que dans notre ville.

—C'est mardi prochain, à une heure p.m., que les nouveaux conseils municipaux doivent s'assembler pour la première fois.

—Deux chars chargé de beurre fabriqué en cette province en destination de Liverpool, Angleterre, partiront cette semaine de Winnipeg.

—Louis de Plainval, autrefois de Winnipeg où il fut chef de la police provinciale, est mort de la grippe jeudi dernier à New York.

—Voulez-vous de l'épinette rouge sèche à bon marché, seulement que $4.50 la corde délivrée ou $4.00 la corde par plein char, adressez-vous à M. Dan. McAnnany.

—M. C. A. Lemieux, de la maison Anderson & Lemieux, a eu une attaque d'influenza assez forte pour le forcer à garder la chambre pendant quelques jours

—M. Gédéon Cinq-Mars a été victime d'un accident assez sérieux samedi. En buchant du bois, sa hache s'est accrochée à une corde à linge et est venue le frapper en pleine figure. M Cinq Mars ne pourra pas sortir d'ici à quelques jours.

—Le prix de la farine étant monté de 45 cents par sac depuis quelques jours, les boulangers de Winnipeg ne donnent plus que 14 pains pour $1.00. M. Gosselin, notre boulanger n'a pas encore changé ses prix.

—Le manque d'espace nous oblige de remettre la publication de plusieurs rapports d'assemblées tenues pour protester contre la politique du gouvernement au sujet de l'abolition de la langue française et de nos écoles séparées.

—Le club de raquettes *Le Voyageur* s'est assemblé jeudi dernier et a procédé à l'élection de ses officiers pour l'année 1890. Ont été élus: Président, M. Eugène Paradis; vice-président, M. Isaïe Lavoie; secrétaire-trésorier, M. Emile Jean; capitaine, M. Henri Chabot; membres du comité de régie, MM. Alf. Bleau, Edouard Guilbeault et Edmond Trudel.

Le club devra sortir tous les mardis soirs.

—Tous ceux qui voudront se procurer des billets pour la soirée dramatique et musicale de vendredi au collége, peuvent s'adresser chez MM. T. Pelletier, M. A. Kéroack, F. E Verge, F. Jean et P. Gosselin a Saint Boniface et chez MM. C. A. Lemieux, F. Cloutier, J. A. Richard et M A. Kéroack à Winnipeg. Le prix des billets est de 50 et 25 cents. Les programmes peuvent se voir aux mêmes endroits.

—Durant l'année 1889, il y a eu dans la paroisse de Saint Boniface: 114 baptêmes, (76 garçons et 38 filles), 11 mariages et 90 sépultures. Sont morts au-dessous de 7 ans, 48; de 7 ans à 20 ans, 12; de 20 à 40 ans, 12; de 40 à 60 ans, 8; au-dessus de 60 ans, 10. Ces sépultures comprennent 59 paroissiens, 17 étrangers morts dans la paroisse et 14 étrangers morts hors de la paroisse et inhumés ici.

—Les Sœurs de la Charité de Saint-Boniface prient ceux et celles dont les noms suivent d'agréer leurs plus sincères remerciements pour leurs généreux dons fait à l'occasion du premier de l'an, en faveur de leur cinquante-cinq orphelines.

Mdes Bawlf, Smith et Monchamp de Winnipeg; MM. McAffrey, Radiger et Cloutier aussi de Winnipeg; MM. Gosselin, Despars, Rocan, Bernier et Lauzon de Saint-Boniface.

—L'élection des commissaires d'écoles, par toute la province doit se faire le premier lundi de fevrier, c'est-à-dire, le 3 février, à dix heures du matin.

Des avis de cette élection doivent être donnés, et affichés sur la maison d'école, deux semaines d'avance.

A cette assemblé annuelle, les commissaires doivent rendre, et faire approuver leurs comptes

Le résultat de l'élection doit être immédiatement envoyé au surintendant.

Chronique de la Province.

Saint-Pierre-Jolys.

26 décembre—MM. Barré et Mignault sont à bâtir une nouvelle beurrerie à la station d'Otterburn, c'est ce qui va nous faire trois beurreries dans la paroisse.

—La fête de Noël a été chômée avec pompe, le chant en a été rehaussé par le concours des élèves du couvent.

Saint-Léon.

31 décembre.—Comme les années précédentes, je vous envoie de nouveau le rapport de ce qui s'est passé dans la paroisse de Saint Léon pendant l'année 1889.

La population catholique de Saint-Léon est maintenant au delà de 500 âmes. Pendant l'année 1889, nous avons eu: baptêmes, 33; sépultures, 8; (7 enfants, un adulte; mariages, 6. Depuis l'existence de la paroisse (10 septembre 1879): baptêmes, 280; sépultures, 73; mariages, 45.

—Le 24 novembre le Rév. Père Dazé a commencé à prêcher une retraite qui a produit les fruits les plus heureux. Tout le monde en fut satisfait.

—Le 8 décembre Mgr Faraud administra le sacrement de confirmation à 39 personnes.

—La récolte de l'année ne fut pas très abondante, pourtant nous avons moins à nous plaindre que d'autres localités, surtout moins que celles dont certains habitants ont tant dénigré Saint-Léon.

—Somerset notre nouvelle station sur le *N. P.*, sans avoir la prétention de devenir une grande ville, présente pourtant certains avantages. D'abord cette place deviendra le marché d'au moins trois cantons (townships) très fertiles; l'eau y est bonne et se trouve en abondance à une profondeur de 10 pieds. A trois milles se trouve du bois en grande abondance et à côté de Somerset il y a une glaise excellente et en quantité suffisante pour fabriquer de la brique pour toute la contrée et à un demi mille du sable très propre tant pour la construction que pour la fabrication de la briques.

—M Allaire de Saint Boniface et son beau-frère M. Decosse ont ouvert les premiers magasins à Somerset, et ils sont très satisfaits. M. Amédée Labossière de Saint-Léon y construit un grand hôtel, et MM. Messner et Clément Labossière ouvriront leurs ateliers au mois de mars.

4 janvier.—Le 24 novembre les contribuables de la paroisse de Saint-Léon firent une assemblée publique dans la maison d'école près de l'église. Plus de 60 furent présents, et ceux qui ne purent assister à cette assemblée approuvèrent tout ce qui y fut décidé. M. Edouard Labossière fut nommé président et M Louis Beauchamp, secrétaire.

Les résolutions de l'assemblée de Saint-Boniface furent présentées l'une après l'autre et votées toutes à l'unanimité.

Les contribuables de Saint-Léon ne peuvent comprendre, ceux qui ont vécu depuis 12 ans dans la meilleur harmonie avec leurs voisins protestants que des ministres, qui devaient être les gardiens de la paix publique, chantent et sèment la discorde entre les différentes branches de la population de Manitoba.

—M. Arsène Garneau de Saint-Léon, veut aussi ouvrir un magasin à Somerset.

—L'immigration n'était pas forte cette année à Saint-Léon. Beaucoup se sont laissé entraîner en d'autres places, et regrettent maintenant de n'avoir pas pris de belles terres à N. D. de Lourdes.

Nous avons tout espoir d'avoir bien des colons, laborieux et économes au printemps prochain.

—Nous aurions bien besoin d'une église plus grande; mais avant de parler de construire des églises et couvents, nous voulons ramasser l'argent nécessaire.

Compagnie de Chemin de Fer North-West Central.

Avis est par les présentes donné qu'il sera fait au Parlement du Canada à sa prochaine session, demande d'un acte pour amender la charte de la compagnie de chemin de fer Great North-West Central, et l'acte confirmant la dite charte, en donnant à la dite compagnie pouvoir de choisir sept directeurs au lieu de cinq, tel que maintenant pourvu, et en lui donnant aussi pouvoir par règlement passé à cette fin d'augmenter ou réduire le nombre des membres, régulièrement qualifiés, tel que prescrit par l'acte, pouvant composer un Bureau de Directeurs de la dite compagnie, et pour d'autres fins.

DANIEL McMICHAEL,
pour les requérants

9ins. 4,12.89.

AVIS

AVIS est donné par le présent, que "l'Association sur la vie, Confédération" s'adressera au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte autorisant la dite association, à une de ses assemblées générales et de temps à autre, de changer le nombre des directeurs qui forment son conseil général, et de le réduire à pas moins de dix, et aussi d'augmenter le pouvoir que possède l'association en des biens-fonds et des rentes foncières et des baux de biens-fonds renouvelables dans la province d'Ontario par achat, mortgage ou autrement, et de faire disparaître, en tant qu'il s'agit de la province d'Ontario, la restriction maintenant imposée par le deuxième article de l'acte constitutif de la dite association, 34 Victoria, chap. 54; et pour d'autres fins.

JAMES BEATY,
Solliciteur pour
L'Association sur la vie, Confédération.

Toronto, 3 décembre 1889. 9i.11.12.89

AVIS.

Avis est par les présentes donné, qu'il sera fait à la prochaine session de la législature de Manitoba, demande d'un acte pour amender l'acte d'incorporation de la Compagnie de chemin de fer dite *The Winnipeg and South Eastern Railway Company*, aux fins de donner à la dite compagnie pouvoir de construire un embranchement de la dite ligne principale du chemin de fer autorisé, dans une direction nord-ouest jusqu'à la ville de Selkirk, et se dirigeant de là vers le nord-ouest de la province, et pour d'autres fins.

Daté à Winnipeg ce 3ème jour de décembre 1889.

ALLEN & CAMERON,
Solliciteurs des requéants.

4. 18. 12. 89.

AGRICULTURE

PROVERBES AGICOLES.

Le bétail maigre donne peu de fumier et du sec ; celui qui est en état en donne beaucoup et du bon.

Une bonne année de fumage n'améliore pas une terre ; il faut qu'elle soit fumée de longue main.

Point de mauvaises années pour celui qui fume bien ; et point de bonnes pour celui qui fume mal.

Qu'est-ce qu'une ferme sans fumier ? un cheval qui n'a que trois jambes : on le fouette et la pauvre bête ne marche pas, elle se traine.

Une famille vivrait à l'aise avec ce qu'on manque de gagner dans une ferme.

Point de fourrages sans prés ; point de bétail sans fourrages. C'est-il vrai ? mais point de fumier sans bétail, et point de grain sans fumier.

Celui qui a le tiers de ses terres labourables en prés est un bon cultivateur ; le quart n'est pas assez.

LES MOUTONS EN HIVER.

Un mot aujourd'hui sur la manière de traiter les moutons durant l'hiver n'est pas hors de propos. Deux choses surtout sont nécessaires aux moutons durant l'hiver : de l'espace et un abri contre les neiges et les pluies glacées. Généralement les cultivateurs hivernent leurs moutons dans des bergeries trop petites, pas assez aérées et trop chaudes. Une trop grande chaleur pour les moutons leur est excessivement nuisible. Elle leur occasionne des irritations de la peau, des démangeaisons qui font tomber la laine, et alors les moutons prennent plus facilement du froid, ils sont plus sujets aux inflammations de poumons, la gourme et à plusieurs autres désordres des organes respiratoires. Ne craignez donc pas, amis cultivateurs, d'hiverner vos moutons au froid ; cela leur est moins préjudiciables que de les tenir dans un endroit trop resserré et trop chaud.

Il est aussi important de soigner les moutons à des heures fixes ; car il n'y a peut-être pas d'animal sur la ferme qui ait des habitudes plus régulières que le mouton.

Je ne crois pas qu'il y ait encore des cultivateurs qui prétendent que le mouton ne boit pas durant l'hiver, qu'un peu de neige lui suffit. Si par hasard, il se trouvait des cultivateurs assez ignorants pour prétendre cela, je leur dirais qu'ils ne sont pas dignes de posséder des animaux et que plus vite ils abandonnent leur état, mieux ce sera pour eux. Donnez-donc à vos moutons une eau claire et abondante.

Le cultivateur soigneux veillera toujours à faire entrer ses moutons dans la bergerie à l'approche du mauvais temps, car il arrive souvent que les moutons persistent à demeurer dehors malgré la tempête.

DU SUCCÈS EN AGRICULTURE.

On proclame que l'agriculture ne paie pas comme les autres industries. Pour nous, nous croyons qu'elle paie mieux qu'aucune autre industrie pour le plus grand nombre de cas qu'aucun autre genre d'affaires. Parce qu'on entend parler d'un exemple exceptionnel de succès parmi les industriels, les ingénieurs ou les manufacturiers, on en conclut que presque tous réussissent, mais il n'en est pas ainsi. On ne parle jamais des 95 ou 97 pour cent qui ne réussissent jamais, tandis qu'on porte aux nues le petit nombre de ceux qui s'enrichissent. Telle est pourtant la proportion du succès et de l'insuccès dans presque chaque branche d'industrie ou d'affaires. Les résultats sont meilleurs et en plus grand nombre dans l'agriculture. Les nécessités de la concurence forcent le manufaeturier à tenir la main d'œuvre à bon marché. L'unique ressource de ceux mis ainsi au pied du mur, est de retourner à la culture ou d'acquérir une grande habilité dans un genre de travail où leur main d'œuvre est indispensable. Il n'est pas nécessaire d'aller dans l'Ouest pour commencer à cultiver avec quelques chances de succès. Le travail, la sobriété, l'habilité et la constance sont aussi sûrs du succès dans les vieilles provinces que dans les nouvelles, et les mêmes qualités appliquées à la culture, ont plus de chances de réussir que dans aucune autre profession ou employé. Il y a maintenant autant de chances de succès qu'il y en a jamais eu.

Le cultivateur n'a pas plus d'heures de travail que les hommes des autres occupations. Le travail du cultivateur n'est pas plus dur que celui du marchand, commerçant ou homme de profession.

COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg

Marché de la maison.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 10	à 0 15
Bifteck, "	0 10	à 0 12
Bœuf salé, "	0 06	à 0 08
Bœuf, bouilli, "	0 06	à 0 08
Bœuf, par quartier	5 00	à 6 00
Bœuf, vivant, par 100 lbs	3 00	à 3 50
Veau, rôti, par lb	0 10	à 0 15
Veau, côtelettes, par lb	0 12	à 0 15
Porc frais, "	0 10	à 0 15
Porc, par 100 lbs	7 00	à 7 50
Mouton, rôti, par lbs	0 10	à 0 15
Gigot de mouton, par lb	0 12	à 0 15
Côtelettes de mouton, par lb	0 15	à 0 15
Agneau du printemps, p. qr	0 75	à 1 00
Jambon, par lb	0 15	à 0 00
Lard "	0 10	à 0 12
Saindoux "	0 10	à 0 12
Saucisse "	0 12½	à 0 10
Saucisson de Bologne, par lb	0 12	à 0 15
Foie, par lb	0 04	à 0 05
Rognon, par lb	0 13	à 0 15
Tête en fromage, par lb	0 10	à 0 10
Cœur "	0 10	à 0 10
Langue "	0 10	à 0 15
Poulets vivants (par coup) lb.	0 30	à 0 35
Poules " "	0 65	à 0 70
Œufs, par douz	0 25	à 0 30
Beurre, par lb	0 20	à 0 25

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 50	à 4 00
Frêne, chêne et épinette rouge	5 50	à 6 00
Perches de tremble	3 50	à 3 75
Charbon dur	10 00	à 10 50
Charbon mou	6 50	à 8 00

FOIN.

Foin de prairie	7 00	à 9 00
Foin pressé, par tonne	10 00	à 0 00

LÉGUMES.

Patates, par minot	0 75	à 0 90
Tomates, par lb	0 00	à 0 00
Choux, par 100	8 00	à 10 00
Oignons, par minot	1 50	à 2 00

GRAINS.

Blé dur No. 1, par minot	0 78	à 0 82
Avoine, par minot	0 40	à 0 45
Orge "	0 45	à 0 50

FARINE.

Farine par 100 lbs XXX	1 35
" " XXXX	1 60
" " Strong Baker	2 55
" " Roller Process	2 80

PEAUX.

Peaux vertes	2 50	à 3 00
Peaux sèches	1 00	à 1 50

POISSON.

Poisson blanc, par lb	0 06	à 0 10
Brochet "	0 03	à 0 0[illegible]
Morue "	0 00	à 0 10

DIVERS.

Poulet "	0 10	à 0 12
Dindon "	0 15	à 0 18

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies	22 00
2ème " "	18 00
1ère " brutes	20 00
2ème " "	18 00
Doublage brut	16 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	20 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	20 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Clôture	20 00
Tringles 2 et 3 pouces	23 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	45 00
" " " B.	40 00
" " " C.	35 00
" " " D.	30 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces	55 00
2ème " " "	40 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds	35 00
Pin 2ème " "	32 00
Pin 3ème " "	29 00

Marche du Cultivateur.

Beurre, frais, la lb	0 18	à 0 20
Beurre, salé, la lb	0 15	à 0 18
Œufs frais, la doz	0 23	à 0 25
Œufs en boîtes, la doz	0 20	à 0 21
Patates, le minot	0 65	à 0 75
Navets, le minot	0 00	à 1 50
Carrottes, le minot	0 00	à 1 50
Panais, le minot	0 00	à 1 25
Betterave, le minot	0 00	à 1 25
Oignons, le minot	1 25	à 1 75
Choux, par 100	4 00	à 15 00
Oie, par lb	0 12	à 0 13
Canards, par lb	0 10	à 0 12
Dindes, par lb	0 12	à 0 12½
Poulets, par lb	0 08	à 0 00
Bois, épinette, la corde	5 00	à 5 50
" tremble	3 50	à 4 00
" perches de tremble	3 50	à 4 00
Foin, la tonne	10 00	à 0 00
Paille, la tonne	5 00	à 0 00
Bœuf, par lb, par quartier	0 03	à 0 04
Bœuf vif, par lb	0 00	à 0 02½
Porc, abattu, par lb	0 05½	à 0 06½
Cochons, vif, par lb	0 03	à 0 04
Mouton, vif, par lb	0 00	à 0 17
Veau, abattu, par lb	0 04	à 0 05
Veau, vif, par lb	0 00	à 0 04
Blé, le minot	0 75	à 0 80
Avoine, le minot	0 40	à 0 45
Orge, le minot	0 45	à 0 50

L'Hon. C. Edwards Lester

Ancien Consul des États-Unis d'Amérique en Italie, Auteur, etc., écrit ce qui suit:

New-York, le 1er Août 1886, 122 E. 27th st.

Au Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.,

Messieurs:— Un sentiment de gratitude et le désir de rendre service au public m'engagent à faire l'exposé des faits suivants:

Ma carrière au collége, à New-Haven, fut interrompue par un rhume tellement sérieux et qui m'affaiblit tant, que, pendant dix ans j'ai eu à combattre pour garder ma vie sauve. L'Hémorragie des passages bronchiques était le résultat de presque chaque effort nouveau pour expectorer. Pendant des années j'ai été entre les mains des plus habiles praticiens sans que cela servit à rien. Enfin j'entendis parler du

Pectoral-Cerise d'Ayer,

Dont je fis usage (modérément et à petites doses) au premier retour de rhume ou de mal dans la poitrine, et chaque fois, invariablement, je fus soulagé. Ceci se passait il y a 25 ans. Avec toutes sortes de changements, dans toutes sortes de climats, je n'ai jamais, jusqu'à ce jour, eu aucun rhume ni aucune affection de la gorge ou des poumons, qui aient résisté au Pectoral-Cerise d'Ayer dans les 24 heures. Il va sans dire que je n'ai jamais été sans ce remède dans toutes mes expéditions et mes voyages. D'après mes propres observations, il a donné du soulagement à un grand nombre de personnes; dans les cas aigus d'inflammation pulmonaire, tels que le croup et la diphthérie chez les enfants, la vie a été sauvée grâce à ses effets. Je recommande son usage en légères doses mais fréquentes. Proprement administré, suivant vos indications, c'est un

Bienfait Sans Prix

Dans n'importe quelle maison. J'en parle avec enthousiasme parce que j'en ai reçu les bénéfices. J'ai connu beaucoup de cas apparemment crus bronchites et toux, avec perte de la voix, particulièrement parmi les membres du clergé et autres orateurs publics, parfaitement guéris par cette médecine. A vous fidèlement,

C. EDWARDS LESTER.

Ayer's Cherry Pectoral,

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., États-Unis. Vendu par tous les Pharmaciens et Marchands de Médecines.

ON DEMANDE

Un agent pour la vente, dans le Manitoba et le Nord-Ouest, du

PORTEUR DECAUVILLE,

chemin de fer portatif à pose instantanée, pouvant servir avec économie dans toutes les industries où il y a du transport à effectuer.

Pour conditions et renseignements, s'adresser à

E. RODIER,
Représentant au Canada de la Société Décauville, ainé,
30 Rue St. Jacques, Montréal.

jno.13.6.89.

SCOTT'S EMULSION

OF PURE COD LIVER OIL AND HYPOPHOSPHITES

Almost as Palatable as Milk.

So disguised that the most delicate stomach can take it. Remarkable as a FLESH PRODUCER. Persons gain rapidly while taking it.

SCOTT'S EMULSION is acknowledged by Physicians to be the FINEST and BEST preparation of its class for the relief of

CONSUMPTION, SCROFULA, GENERAL DEBILITY, WASTING DISEASES of CHILDREN and CHRONIC COUGHS.

Sold by all Druggists. 50c. and $1.00.

T. PELLETIER,

BARBIER - COIFFEUR,

Marchand de Tabac, Fruits, etc

AVENUE TACHÉ, SAINT-BONIFACE.

M. Pelletier a toujours en main un assortiment considérable de cigares de choix, tabacs, cigarettes, fruits, eaux gazeuses, etc., etc. 27.9.88.

AVIS.

Avis est par les présentes donné que demande sera faite à la Législature de Manitoba, à sa prochaine session, d'un acte pour consolider les actes se rapportant à l'Association des Médecins-Vétérinaires de Manitoba ; et pour les amender de manière à laisser à l'association l'enrôlement de ses membres ; et pour autres fins.

Daté à Winnipeg, ce 18ème jour de décembre A.D. 1889.

ALLEN & CAMERON,
Solliciteurs des requérants

4i.24.12.89.

LA LIGNE LA PLUS COURTE

La plus directe et la moins chere

— POUR —



MONTREAL, QUEBEC

Et tous les points intermediaires

— EST LE —

CHEMIN DE FER

MINNEAPOLIS, ST. PAUL & SAULT STE. MARIE.

RAPPELEZ-VOUS, PAS DE CHANGEMENT DE CHARS.

Les convois quittent St. Paul à 6.40 p.m. et Minneapolis à 7.20 p.m. tous les jours.

Des wagons-lits circulent maintenant entre Minneapolis et Boston. Sièges de repos gratis. Les voyageurs allant de Minneapolis à Montréal par cette ligne arriveront plusieurs heures plus tôt que par aucune autre.

Pour plus amples renseignements, adressez à

JNO. G. TAYLOR, Gen. Pass. Agt., Minneapolis.

LOUIS MIGNAULT, Agt. des voyageurs, Minneaplis

la 21 11 89

PRIX SPECIALEMENT REDUITS!

au No. 432, rue Principale, Winnipeg.

—SUCCESSIONS DE—

P. A. D'AUTEUIL ET DE GEO. C. LONG & CIE.

Déterminés à nous débarrasser de gros lots de marchandises durant ce mois. Marchés extraordinaires à faire.

——TOUS SONT INVITES——

M. J. W. LACHAMBRE est spécialement chargé de notre pratique française.

GEO. H. RODGERS & CIE.

NOUVEAUTES, 432 rue Principale. CHAUSSURES, en gros et en detail, 470 rue Principale.

Nouveautés et encan chaque soir, au No. 590 rue Principale. Succursale à Glenboro.

AU PUBLIC!

Désire-t-on acheter de la viande à bon marché,

IL FAUT ALLER VISITER NOTRE NOUVEAU BOUCHER,

M. PHILEAS TRUDEAU.

TOUJOURS DES VIANDES DE CHOIX

A DES PRIX INCONTESTABLEMENT PLUS BAS QUE TOUT CE QUI S'EST VU DANS SAINT-BONIFACE.

SATISFACTION GARANTIE A TOUS.

N'oubliez pas : DANS LE BLOC LARIVIERE, Porte voisine de l'hôtel Beauregard.

j 1 j 10 10 89 PHILEAS TRUDEAU.

AU MAGASIN BLEU!

AU MAGASIN BLEU!

Meilleur Marche que Jamais!

Les habillements d'automne et d'hiver arrivent tous les jours, et les prix sont de

—MOITIE—

plus bas qu'à tous les autres magasins de hardes-faites de Winnipeg.

IL FAUT VOIR LES PRIX POUR LE CROIRE :

Habillements d'étoffe du pays pour - - -	$6.50
Habillements de bon tweed tout laine valant $15.00 pour	9.50
Habillements valant $18.00 pour - - -	12.50
Pantalons tout laine pour - - -	1.50
Pardessus en bonne étoffe du pays pour - -	6.50
Pardessus en tweed tout laine valant $12.00 pour -	7.50
Pardessus valant $15.00 - - - - -	10.50

VENEZ EXAMINER ET JUGER PAR VOUS-MÊMES

—AU—

Magasin Bleu - - 426 Rue Principale.

3m 1,10,85

SANTÉ POUR TOUS!!

PILULES et ONGUENT HOLLOWAY.

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE, de l'ESTOMAC et des INTESTINS

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont auss inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Féminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

E un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX.

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival; et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s. le Pot ou la Boîte, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boîte, s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.

ROBT. WYATT,

—MARCHAND DE—

QUINCAILLERIES, USTENSILES DE CUISINE, PEINTURES, HUILES. COULEURS, ETC., ETC.

352 — Rue Principale, Winnipeg — 352

(Porte voisine de la Banque de Montreal.)

LES FAMEUSES FOURNAISES DE McCLARY

Supérieures à toute autre espèce de fournaises ou de poêles. Aussi une grande variété de poêles de cuisine, de salle, etc.

Venez voir et demandez nos prix.

3m 17 10 89 ROBT. WYATT.

M. HUGHES & CO.

MEUBLES

EN GROS ET EN DÉTAIL,

Bloc de l'ancienne maison "Potter," Nos. 315 et 317

Coin des rues Principale et Notre-Dame Est, Winnipeg.

Ce qu'il y a de mieux et de meilleur marché dans Winnipeg.

SATISFACTION GARANTIE.

ENTREPRENEURS DE

Pompes Funebres

— ET —

EMBEAUMEURS.

Un assortiment complet de Cercueils.

Magasin ouvert jour et nuit.

Telephone No. 413.

1.a7.11 89 **M. HUGHES & CO.**

LA MUTUELLE DE NEW-YORK

Compagnie d'Assurance sur la Vie.

RICHARD A. McCURDY, President.

ETABLIE 1er FEVRIER 1843.

A payé depuis son organisation - - -	$272,000,000.00
Capital au 1er Janvier 1889 - - -	126,082,153.56

LA PLUS ANCIENNE, LA PLUS RICHE ET LA MEILLEURE COMPAGNIE D'ASSURANCE DU MONDE.

La compagnie n'ayant pas d'actionnaires, tous les profits, sans réserve, sont partagés entre les assurés.

Les primes sont basses, la sécurité est absolue et les conditions sont des plus libérales.

BUREAU CENTRAL :

Coin de la rue Principale et de l'avenue du Portage.

T. C. LIVINGSTON, Gerant.

THOS. NORQUAY, Surintendant.

J. F. PRUD'HOMME, Secretaire et Caissier.

la 31 10 89

MAISON ETABLIE EN 1879.

WM. BELL,

No. 288 Rue Principale, Coin de la Rue Graham.

—:o:—

Notre assortiment de Marchandises est au complet.

Articles de Toilette

— Pour hommes —

MARCHANDISES SECHES EN GENERAL.

Etoffes à Robes et broderies du dernier goût, Mousselines, Chambrés, Dentelles, Articles de fantaisie, Gants, Etc., Etc., Etc.

VIS-A-VIS LA GARE DU CHEMIN N. P. & M.

WINNIPEG.

1a.13.6.89.

LOTERIE NATIONALE de COLONISATION

Sous le patronage de M. le Curé A. LABELLE. Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la Province de Québec. Fondée en Juin 1884, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

Classe D.

LE 30ME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

Mercredi, 15 Jan. 1890, à 2 hrs. P. M.

VALEUR DES LOTS $50,000.

Gros lot : Un Immeuble de $5,000.00.

NOMENCLÂTURE DES LOTS

1 Immeuble de - -	$5,000.00	$5,000.00
1 do - - - -	2,000.00	2,000.00
1 do - - - -	1,000.00	1,000.00
4 Immeubles - - -	500.00	2,000 00
10 do - - - - -	300.00	3,000.00
30 Ameublements - -	200.00	6,000.00
60 do - - - - -	100.00	6,000.00
200 Montres d'or - - -	50.00	10,000.00
1000 Montres d'argent - - -	10.00	10,000.00
1000 Services de toilette - -	5.00	5,000.00
2307 lots valant - - -		$50,000.00

$1 00 le Billet.

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.
Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité à moins d'une autorisation spéciale.

Tirages, le 3me Mercredi de chaque mois.

Le Secrétaire, S. E. LEFEBVRE,

Bureaux : 19, Rue St-Jacques, MONTREAL, Canada.

jno.12.1.88.